

Département:	JURA
Commune(s):	ROMAIN

Echelle : 1:5000

Date d'impression : 26/01/2015

Promoteur d'Electricité Réseau Distribution France :
 Le présent plan de répartition des équipements est
 établi en vertu de la loi n° 106 du 2 août 2000 relative
 au développement durable et en particulier de son article
 L. 103-10, sous réserve des dispositions de la loi n° 2005-102
 du 12 février 2005 relative à l'égalité territoriale et de la
 loi n° 2008-1225 du 10 décembre 2008 relative à
 l'autonomie régionale. ERDF, Réseau de Distribution
 Française, est une filiale à 100% de la société
 autorisée spécifique SIGS FRANCE SOD.

Ce plan ne dispense pas l'utilisateur des procédures DR, DCT.

---	Limites communales
---	Limites de Centre
---	Troignon
---	HTA - BT
---	Adrien
---	Cable souterrain
---	Changement de section
---	Client important ET
---	UCM
---	ICAT
---	ADA
---	ICT
---	Dispositif non télécommandé
---	DRR
---	Sectionneur
---	Poste source
---	Postes électriques
---	Distribution publique
---	Abonné
---	Producteur HTA
---	Régénération
---	DP - Abonné
---	Transformateur HTA - HTA
---	Producteur HTA - Abonné
---	DP - Producteur HTA - Abonné

